

## MOUVEMENT RENTREE 2026 – ENSEIGNANTS DES ECOLES

### NOTE D'INFORMATION N°3 – JEUDI 8 JANVIER 2026

Dossier suivi par  
Nathalie HERIN  
Adjointe Directeur Diocésain  
en charge du Département  
Ressources Humaines Enseignants  
  
Fleur GOIGOUX  
Assistante en charge du mouvement  
du 1<sup>er</sup> Degré  
  
02 41 79 51 43  
[mouvement1d@ec49.fr](mailto:mouvement1d@ec49.fr)

**A afficher ou à diffuser auprès des enseignants de l'école  
selon les moyens de communication habituels.**

### ► OPERATIONS DU MOUVEMENT 2026 LIEES AUX ENSEIGNANTS

Vous êtes dans la perspective, pour la rentrée 2026 :

- D'une demande participation au mouvement 2026 pour une mutation diocésaine,
- D'une demande de temps partiel de droit ou d'une demande de temps partiel sur autorisation,
- D'une réintroduction à l'issue d'une période de disponibilité ou de congé parental,
- D'une demande de reprise à temps complet après une période de temps partiel de droit ou sur autorisation,
- D'une demande de disponibilité

Nous vous invitons à prendre attentivement connaissance de la circulaire diocésaine « Mouvement de l'emploi des enseignants des écoles (1<sup>er</sup> Degré) – Rentrée scolaire 2026 » disponible sur le site [www.pourlaclasse.org](http://www.pourlaclasse.org).

- **Demande de participation au mouvement diocésain 2026**

Dans un souci de simplification des procédures, la fiche 4 – participation au mouvement diocésain est supprimée et remplacée par un formulaire en ligne « **R26 – Demande de participation au mouvement diocésain** » **au plus tard pour le 31 janvier 2026**.

Après validation du formulaire, une notification automatique est envoyée à votre ou vos chef(s) d'établissement ainsi qu'au Département RH Enseignants de la DDEC 49.

Nous vous invitons à respecter scrupuleusement la date butoir indiquée pour que votre demande puisse bien être pris en compte.

- **Demande de temps partiel, de réintroduction à l'issue d'une période de disponibilité ou de congé parental, de reprise à temps complet après une période de temps partiel de droit ou sur autorisation, de disponibilité**

Les demandes sont à effectuer en ligne sur « Démarches Simplifiées ». Les liens pour formuler les demandes sont accessibles dans la circulaire diocésaine et dans les notes de service publiées par la DSDEN 49 et disponibles sur le site [www.pourlaclasse.org](http://www.pourlaclasse.org).

## ► OPERATIONS DU MOUVEMENT 2026 LIEES A LA PUBLICATION DES POSTES (CHEFS D'ETABLISSEMENT)

Une fiche structure Rentrée 2026 pour votre école, en format Excel, vous est adressée par courrier électronique. Elle contient l'ensemble des postes de votre école occupés à la rentrée 2026.

Il vous appartient :

- de vérifier le contenu des informations renseignées sur la fiche dans les colonnes grisées et d'apporter les modifications nécessaires si les informations sont incorrectes.
- de compléter les colonnes nécessaires de manière à établir la liste des emplois à pourvoir pour la rentrée 2026.

Il appartient au chef d'établissement d'informer ses enseignants de tout changement de cycle envisagé avant le 31 janvier 2026, afin de permettre aux enseignants de s'inscrire potentiellement dans le mouvement.

La fiche structure « Mouvement 2026 » de votre école dûment complétée doit être renvoyée, par courrier électronique, avec pour objet « code RNE de l'école – MVT 2026 – ETAT DES EMPLOIS A POURVOIR », auprès de la DDEC 49 – Département RH Enseignants ([mouvement1d@ec49.fr](mailto:mouvement1d@ec49.fr)) et auprès de la DSSEN 49 ([sm1d49@ac-nantes.fr](mailto:sm1d49@ac-nantes.fr)) **au plus tard pour le vendredi 6 février 2026.**

Pour les écoles potentiellement concernées par une mesure de carte scolaire (fermeture de classe), vous trouverez sur le site pour la classe un modèle de PV de concertation de l'équipe afin d'identifier l'enseignant qui endosse la priorité de ré-emploi. Ce PV de concertation devra être retourné à la DDEC 49 ([mouvement1d@ec49.fr](mailto:mouvement1d@ec49.fr)) **au plus tard pour le vendredi 6 février 2026.**